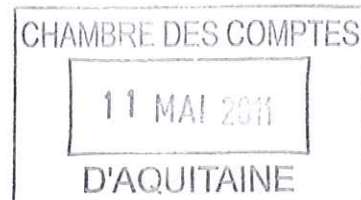


Serge MANES
Bénévent
24700 ST Martial d'Artenset



Réf LB/RRODI/024020998

Le 9 Mai 2011

Monsieur le Président

J'ai bien reçu les 5 premières pages de votre rapport (?) et par politesse je vous fais ces quelques lignes.

Pendant mon intérim à la Maison de Retraite la Renaissance de Mussidan, (de septembre 2002 à juin 2003) ma plus importante tâche a été de faire signer la convention tripartite et de préparer la construction du nouvel EHPAD .

Pour ce qui concerne l'examen des comptes administratifs je n'ai aucun commentaire particulier , les remarques ayant pour objet des années ne me concernant pas ou peu. ; il en est de même pour les paragraphes 2.1.2, 2.5 et 2.6 .

Concernant la gestion de la paie du personnel, il avait été mis en place un nouveau logiciel et un nouveau prestataire début 2004 ce qui peut sans doute expliquer quelques manques ou mauvaises ventilation des états de paie.

Concernant les Contrats d'embauche des Non Titulaires, la réglementation prévue dans le Statut des Agents de Collectivités locales a toujours été appliquée dans le versement des primes et autres indemnités qui leurs étaient dues et n'ont pas à être décidées en Conseil d'Administration (selon mon point de vue) N' ayant pas eu d'autres pages je m'arrêterais donc là.

Restant à votre disposition je vous prie de croire, Monsieur
Le Président à mes salutations respectueuses

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
3 Places des GRANDS HOMMES
CS30059 33064 BORDEAUX CEDEX